

BULLETIN DE DECLARATION TEXTE

Télévision - Radio

Notice explicative

1 Cadre réservé à la SACD

2 Dans le cas d'une adaptation, préciser si l'œuvre d'origine est une œuvre d'expression française ou de langue étrangère et indiquer les éléments nécessaires à son identification.

3 A compléter uniquement en cas d'adaptation d'une œuvre littéraire de langue étrangère utilisant une traduction éditée.

4 La répartition des droits TEXTE se fait sur une base de 100 % moins la part réservée à la bible ([cf. notice sur le bulletin bible](#)) et doit résulter d'un accord de gré à gré entre l'ensemble des ayants droit, sauf cas défini par le Conseil d'Administration.

1 - Œuvre d'animation : les spécificités

A - Œuvre adaptée d'une œuvre littéraire REPRESENTEE PAR LA SCLF

Le présent bulletin doit être complété à 100% uniquement par les scénaristes, l'éditeur signant un bulletin de déclaration séparé ([cf. bulletin Editeur Animation Télévision](#)).

Les droits bible ainsi qu'une partie des droits revenant à l'œuvre d'origine sont pris en préciput, avant le partage entre scénaristes et réalisateur.

Première diffusion de l'œuvre antérieure au 3 mai 2017

La répartition des droits se fait de gré à gré entre les auteurs de l'œuvre préexistante littéraire et les adaptateurs quand la 1ère diffusion de l'adaptation de l'œuvre littéraire représentée par l'éditeur a débuté avant le 3 mai 2017.

Première diffusion de l'œuvre à compter du 1^{er} janvier 2021 pour les nouvelles déclarations de séries ou saisons

	Série avec 2 bibles (littéraire ET graphique)	Série avec une bible (littéraire OU graphique)
Préciput		
Œuvre préexistante	12 %	12 %
Bible*	9 %*	6 % *
Part texte		
Œuvre préexistante	7,5 %	7,5 %
Scénariste	55,7 %	58,1 %
Part réalisation		
Réalisateur/réalisatrice	15,8 %	16,4 %

*Voir notice Bible pour le détail.

Première diffusion de l'œuvre entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020 pour les nouvelles déclarations de séries ou saisons

	Série avec 2 bibles (littéraire ET graphique)	Série avec une bible (littéraire OU graphique)
Préciput		
Œuvre préexistante	13 %	13 %
Bible*	8 %	5 %
Part texte		
Œuvre préexistante	6,5 %	6,5 %
Scénariste	56,7 %	59,1 %
Part réalisation		
Réalisateur/réalisatrice	15,8 %	16,4 %

*Voir notice Bible pour le détail.

Œuvres diffusées à compter du 3 mai 2017, part éditeur

Application de clés fixes de partage, la part à revenir à l'éditeur est de :

- Série : 19,5 % des droits de l'œuvre
- Unitaire : 30 % des droits de l'œuvre

B - Œuvre adaptée d'une œuvre littéraire QUI N'EST PAS REPRESENTÉE PAR LA SCLF

Les droits bible ainsi qu'une partie des droits revenant à l'œuvre d'origine sont pris en préciput, avant le partage entre scénaristes et réalisateur/réalisatrice.

La répartition des droits se fait de gré à gré entre les auteurs de l'œuvre préexistante littéraire et les adaptateurs quand la 1^{ère} diffusion de l'adaptation de l'œuvre littéraire a débuté avant le 1^{er} janvier 2021.

Première diffusion de l'œuvre à compter du 1^{er} janvier 2021 pour les nouvelles déclarations de séries ou saisons

	Série avec 2 bibles (littéraire ET graphique)	Série avec une bible (littéraire OU graphique)
Préciput		
Œuvre préexistante	8 %	8 %
Bible*	9 %	6 %
Part texte		
Œuvre préexistante + scénaristes	66,4 %	68,8 %
Part réalisation		
Réalisateur/réalisatrice	16,6 %	17,2 %

C – Œuvre originale

Les droits bible sont pris en préciput, avant le partage entre scénaristes et réalisateur.

Première diffusion de l'œuvre à compter du 1^{er} janvier 2021 pour les nouvelles déclarations de séries ou saisons

	Série avec 2 bibles (littéraire ET graphique)	Série avec une bible (littéraire OU graphique)
Préciput Bible*	17 %	12 %
Part texte Œuvre préexistante + scénaristes	66,4 %	70,4 %
Part réalisation Réalisateur/réalisatrice	16,6 %	17,6 %

RAPPEL : LA DÉCLARATION DOIT ÊTRE PRÉALABLE À TOUTE EXPLOITATION

Ce bulletin dûment complété et signé doit être déposé ou retourné à :

SACD - Pôle Auteurs Utilisateurs - 9 rue Ballu, 75009 PARIS, tél. : 00 33 (0)1 40 23 44 55

Pour la Belgique : SACD - 87 rue Prince Royal - 1050 Bruxelles, tél. : 00 32 2 551 03 20

Pour le Canada : SACD - bureau 605 - 4446 Bd St Laurent - H2W 1Z5 Montréal, tél. : 00 1 514 738 88 77